



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le **08 AVR. 2026**

Nos références : MEFI-D26-02970

Madame la Présidente,

Les travaux menés sous votre présidence au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) ont une nouvelle fois démontré la pertinence de cette instance pour éclairer les enjeux du secteur financier et proposer des solutions adaptées aux besoins des citoyens et des professionnels. Soyez-en vivement remerciée.

Dans la perspective de la programmation 2026-2027, je sollicite le Comité sur plusieurs enjeux clefs, dont les conclusions pourraient contribuer à renforcer la transparence et l'efficacité des services financiers.

À l'occasion de l'adoption de la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession, je souhaite que le Comité dresse, dans le cadre du rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires, un premier bilan de la mise en œuvre du dispositif. En effet, l'article 3 de la loi impose au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport évaluant les effets de la loi sur l'évolution des frais bancaires liés aux successions, dans un délai d'un an suivant la publication du décret d'application.

En lien avec les travaux du CCSF et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, je souhaiterais une étude des pistes d'amélioration concernant l'information des prospects et clients relative aux assurances liées aux cartes bancaires. Vous examinerez, dans ce cadre, le cas de la souscription d'un service d'assurance spécifique sur les garanties qui peuvent être offertes en double de celles déjà incluses par les cartes bancaires. Votre analyse inclurait les garanties souscrites, les exclusions, les plafonds, ainsi que les modalités d'accès aux contrats.

1/2

Madame Catherine JULIEN-HIEBEL
Présidente
Comité consultatif du secteur financier
Banque de France
31 rue Croix des petits champs
75049 Paris Cedex 01

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

S'agissant des contrats garanties accidents de la vie, je vous demande d'analyser les exclusions de couverture, les conditions requises pour l'activation des garanties et les modalités selon lesquelles l'âge de l'assuré influe sur le niveau des prestations. L'objectif sera d'identifier les points pouvant donner lieu à une clarification des définitions et des dispositions contractuelles, en vue de renforcer la protection effective des assurés.

Concernant les assurances dommages et assurances de personnes, je sollicite une étude sur les pratiques en matière de règlement des sinistres, notamment les étapes, délais et modalités d'instruction, y compris les opérations d'expertise, en vue de renforcer la transparence pour les assurés. Par ailleurs, je sollicite la présentation d'un bilan de la mise en œuvre de l'avis du CCSF du 15 octobre 2024 portant sur les contrats obsèques, au vu de la sensibilité politique spécifique du sujet.

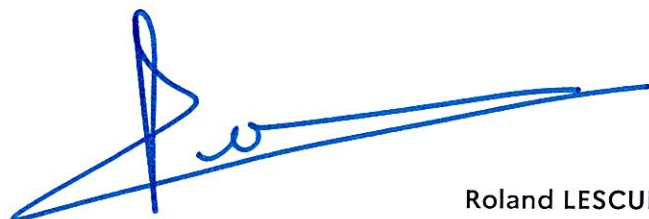
En outre, le 10 octobre 2023, le CCSF avait adopté une recommandation sur le « renforcement de l'information, et donc la protection des détenteurs de cryptoactifs, fournie par les plates-formes de négociation ». Avec l'essor des actifs numériques, je souhaiterais également un bilan de la mise en œuvre de cet avis.

Par ailleurs, je souhaite la publication, dès juin 2026, d'une nouvelle édition du rapport de l'Observatoire des produits d'épargne financière, afin que celui-ci s'inscrive dans la durée et devienne une référence pour les épargnants. Un focus pourrait être fait sur les produits structurés et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En complément des travaux de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, je désirerais que le CCSF établisse un diagnostic des moyens utilisés par les fraudeurs pour contacter leurs victimes. En fonction de ce diagnostic, l'identification de leviers qui pourraient être mobilisés pour prévenir ces fraudes serait précieuse.

Enfin, je voudrais que le CCSF évalue les effets de la directive européenne du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs sur les autorisations de découvert. Pour la réalisation de cette mission, vous pourrez vous appuyer en tant que de besoin sur mes services, en particulier sur la direction générale du Trésor.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Roland LESCURE